

Monsieur le Recteur,

Nous pourrions vous faire une déclaration liminaire analysant les chiffres et statistiques des conditions de rentrée, mais celle-ci serait alors partielle et ferait l'impasse sur des réalités de terrain qui demeurent, en dépit de nos appels, inchangées, depuis des mois, voire des années.

Nous ne reviendrons pas sur le drame d'Arras non plus, mais plutôt sur les négligences qu'il met en avant dans notre académie. Des écoles non pourvus de visiophone, des EPLE dont les portes ne ferment plus depuis longtemps. Pour nos collègues, les 2h accordées suite à cet événement et uniquement dans le second degré ont semblé déjà bien absurdes à bien des égards, mais sont devenues ubuesques lorsque des consignes de sécurité ont été rappelées comme prévenir lorsque l'on reçoit un parent d'élève en rendez-vous alors que n'importe qui peut entrer dans l'établissement car on attend des réparations qui ne viennent pas depuis fort longtemps. Vous pourrez nous rétorquer à la fin de cette déclaration de ne pas hésiter à vous faire remonter les faits, mais ceux-ci sont connus depuis longtemps de vos services. Vous pourrez aussi vous excuser en arguant que le bâti relève des collectivités, mais la loi est claire, protéger la santé physique et mentale des agents est une obligation pour l'employeur. Il s'agit donc de faire pression sur les collectivités en leur rappelant que l'école est bien un domaine publique, et que protéger ses agent.es et ses élèves est une priorité.

Nous venons de parler de la loi, et nous attendons toujours que celle sur le télétravail des administratifs soit appliquée. Nous vous avons interrogé il y a un mois sur la possibilité pour les administratifs en établissement d'accéder au télétravail. Est-ce que vous maintenez votre réponse d'alors ou pouvez-vous aujourd'hui donner une date d'ouverture de ce droit ?

Nous avons demandé en question diverse un bilan sur le Pacte. Sur ce sujet nous voulons redire ici notre opposition à cette modalité de revalorisation et d'évolution des métiers enseignants. En effet, les briques du Pacte viennent colmater un système qui ne cesse de se fissurer. A ce titre, le RSU donnera certains exemples de ces fissures. De nombreuses questions ne sont pas posées : Pourquoi en arriver à ces briques pour une augmentation significative des salaires ? Est-ce compatible avec la charge de travail actuelle pour un enseignement de qualité ? Les temps informels qui vont être rebouchés par les briques ne sont-ils pas nécessaires pour réfléchir, récupérer, échanger ? Le cumul des missions va produire des écarts de salaire entre enseignants qui pourront ou ne pourront pas cumuler et impacter l'équilibre de l'édifice dans son ensemble. Si l'organisation de cette construction du savoir qu'est l'École n'évolue pas, ceux qui y œuvrent vont s'épuiser à mener de front, et simultanément, le renforcement des fondations, l'élévation du bâtiment, et les finitions. Dans un tel

contexte les fissures de l'édifice n'iront, c'est malheureusement le plus prévisible, qu'en s'accroissant au lieu de se réduire.

Enfin, que dire du traitement de nos collègues quand ceux-ci rencontrent des problèmes de santé, encore plus pour les contractuel.les. Ils vivent une double peine : en plus de rencontrer des soucis sur le plan physique ou moral, ils ne sont souvent pas accompagnés dans les démarches administratives car la RH de proximité leur est méconnue. Comme la subrogation n'existe pas pour les contractuels, ils reçoivent souvent des indemnités journalières qui leur seront ensuite reprises par vos services. Ce trop perçu entraîne quasi systématiquement des difficultés économiques pour ces agent.es qui sont déjà dans une situation précaire au vu de la faiblesse de leur salaire. Pire, si on leur découvre une maladie invalidante qu'on n'a pu déceler auparavant puisqu'il n'y a toujours pas de visite médicale possible, ceux-ci se retrouvent à attendre la décision d'un conseil médical qui met parfois jusqu'à un an pour instruire le dossier. Les agent.es peuvent alors se retrouver sans rémunération, allant jusqu'à se retrouver en dépression à cause de ce système. Quid dans ce genre de situation de la protection de la santé mentale des personnels ?

Ainsi, nous attendons une réponse en mots, mais aussi en actes à hauteur des femmes et des hommes qui font tenir notre institution, monsieur le Recteur. Nous gardons la conviction que c'est par le dialogue social, suivi par des actions concrètes que nous pourrions améliorer les conditions de travail des agent.es et des élèves.

Merci de votre écoute.